

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 30 (1984)
Heft: 4

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



canton d'argovie

Rheinfelden on a trouvé de l'eau thermique

Succès pour les sondages faits en mars de l'année dernière à Rheinfelden : on a trouvé de l'eau thermique. C'est ce que le Président de la commune a déclaré au cours d'une conférence de presse. Les géologues sont tombés sur une eau thermique à 27 degrés dont les sondages de production pourront débiter en avril.

C'est à la surprise générale que les géologues ont découvert une première source de 110 litres par minute à 342 mètres seulement. Grâce à la pression, l'eau coule sans pompage, à une température constante de 27 degrés. Plus bas, d'autres sources ont été trouvées entre 500 et 550 mètres, à une température de 29 degrés et avec un débit de 165 litres à la minute.

Cette eau est stable et pourra être utilisée dans le cadre des bains de Rheinfelden.



canton de berne

Une nouvelle fontaine qui ne fait pas couler que de l'eau

Les Bernois ont une nouvelle fontaine, la fontaine Meret Oppenheim, située à la Waisenhausplatz. Bâtie d'après des plans établis par cette artiste âgée de 70 ans, elle se compose d'une colonne en béton de huit mètres de haut, entourée d'une spirale métallique par laquelle s'échappent des filets d'eau. Elle a été dévoilée récemment au public.

A Berne, tout le monde n'apprécie pas cette œuvre d'art qui se distingue radicalement des célèbres fontaines historiques des rues du Marché et de la Justice. Certains trouvent que les 200 000 francs que la ville a consacrés à cette acquisition n'en valaient pas la peine. Il reste que la fontaine fait partie du plan d'aménagement de la Waisenhausplatz, pour lequel la municipalité dépensera 385 000 francs et qui comprend, en plus de la fontaine, des zones de verdure et des aires de repos.

La ville de Berne peut s'enorgueillir de posséder soixante-seize fontaines. Avant celle de Meret Oppenheim, la plus récente était celle qui orne les abords des bâtiments de la Société suisse de radio et télévision. Due à l'artiste Marcel Perincioli, elle avait été inaugurée il y a neuf ans. Comme partout ailleurs, dans notre pays du moins, les fontaines de Berne ont perdu leur rôle de point de rencontre où l'on venait s'approvisionner en eau. Elles ne sont plus que des témoins de l'histoire de la cité fédérale.

Berne : après le « vert-jaune-rouge, le rouge-jaune-vert »

Les autorités municipales de Berne souhaitent que les automobilistes arrêtent leur moteur lorsqu'ils doivent attendre devant un feu rouge. Afin de faciliter ce réflexe écologique, on a décidé d'introduire une nouvelle phase jaune entre le feu rouge et le feu vert. Démodées, les installations lumineuses de cinq des carrefours de la cité seront prochainement équipés avec des installations qui, en plus de la nouvelle phase, accorderont priorité aux transports publics.

Une étude réalisée à un carrefour bernois a permis d'établir qu'il vaut la peine d'arrêter son moteur dès une halte de quelques secondes, alors que l'attente moyenne est de 17 secondes. En arrêtant leur moteur, les automobilistes bernois pourraient ainsi économiser plus de deux millions de litres d'essence par année. La réduction des émissions de gaz toxiques serait également importante.



canton de genève

Journaliste suisse à l'honneur

La presse suisse est en France, influente ; sert à l'opinion publique de référence par son objectivité, la maturité de ses jugements et le talent de ses rédacteurs, a déclaré, à Genève M. Luc Durand-Réville, président du Prix Pierre Mille, à l'occasion de la remise de cette distinction à M. Antoine Bosshard, rédacteur de politique étrangère du « Journal de Genève » et de la « Gazette de Lausanne », pour un reportage sur la Hongrie.

Le Prix Pierre Mille est décerné chaque

année par un jury composé de journalistes appartenant au Syndicat de la presse d'expression française fondé en 1885. Ce prix est destiné à couronner le meilleur reportage « hors de l'Hexagone » diffusé par tous moyens d'expression, en langue française, quelle que soit la nationalité de l'auteur et réalisé dans une terre d'expression française. Le Prix doit son nom à Pierre Mille (1864-1941), journaliste et écrivain, successivement reporter au « Temps » puis au « Journal des Débats ». Max-Olivier Lacamp, Gilbert Comte, le président Léopold-Sedar Senghor, Arnaud Desjardin et Henri Amoureux figurent parmi les lauréats de ce Prix.

La remise du Prix à M. A. Bosshard s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités suisses et françaises dont Mlle Jasmine Audemars, rédactrice en chef du « Journal de Genève », et MM. Jean Plihon, consul général de France à Genève, Marcel Naville, président du Conseil d'administration du « Journal de Genève », et Antoine Maurice, chef du service Etranger de ce quotidien.

La « Tribune de Genève » fait peau neuve

La « Tribune de Genève » a un nouveau visage. Un peu plus de douze ans après avoir changé de format et introduit le procédé de l'offset, le quotidien genevois a une présentation entièrement repensée et offre de nouvelles rubriques. Ainsi que l'indique le journal dans un communiqué, l'accent sera notamment mis sur l'explication des événements, la vie genevoise, les activités culturelles ainsi que sur les sports et les loisirs. « Comprendre aujourd'hui pour mieux vivre demain », tel est le nouvel objectif que proposent les responsables du journal à leurs 150 000 lecteurs quotidiens.

Autre changement : le supplément hebdomadaire de la télévision, « Télé Top », sera désormais présenté en un cahier séparé et plus complet. Par ailleurs, la « Tribune » conservera ses meilleurs suppléments périodiques, en particulier « Tribune des Arts », poursuit le communiqué.

Seul journal du soir en Suisse (diffusion à 16 heures), « Tribune de Genève » compte trois éditions quotidiennes.

Décès d'un éminent gynécologue suisse

Le gynécologue suisse de renommée mondiale, M. Hubert de Watteville, est décédé à Genève, à l'âge de 77 ans.

Pendant trente ans, il occupa la chaire universitaire d'obstétrique et de gynécologie de Genève. Il était fondateur et le premier président de la « Fédération internationale de gynécologie et d'obstétrique » (FIGO), dont il fut, plus tard et pendant 22 ans, le secrétaire général. En 1977, il a fondé, à Genève, l'« Association internationale pour la santé de la mère et du nouveau-né » (IAMANEH), qui compte à l'heure actuelle plus de trente sections nationales, surtout dans les pays du tiers monde.

Le professeur de Watteville s'est également voué à la recherche scientifique. Peu de temps avant sa mort, il a mis en route une fondation pour la promotion de la santé des mères et des nouveau-nés, fondation qui porte aujourd'hui son nom.



canton du jura

Il faudra faire la « promesse » pour devenir Jurassien

Afin de conférer une certaine solennité à l'acquisition du droit de cité cantonal (qui va de pair avec l'acquisition de la nationalité suisse pour les étrangers), le Gouvernement jurassien préconise d'introduire le rituel de l'assermentation. C'est ce qui ressort d'un projet de modification du décret concernant l'admission au droit de cité communal et cantonal et la libération de ce droit de cité, projet soumis par l'Exécutif au Parlement jurassien.

C'est ainsi que les étrangers et les Suisses d'autres cantons admis au droit de cité cantonal jurassien devront faire la promesse suivante devant une délégation du gouvernement : « Je promets d'être fidèle à la République et Canton du Jura, d'en respecter la Constitution et les lois et de défendre en toute occasion les droits et libertés du peuple et des citoyens ». Pour les étrangers, cette promesse fait encore référence à la Confédération suisse, à la Constitution fédérale et aux lois fédérales.

Cette promesse, ignorée jusqu'à présent dans le Jura, est connue dans environ la moitié des cantons suisses. Elle concernerait quelque vingt à trente étrangers et quelques ressortissants suisses par année, si elle était admise par le Parlement.

canton de neuchâtel

Nuit du cinéma neuchâtelois

La Cité universitaire à Neuchâtel a vécu une longue nuit consacrée presque exclusivement à « son cinéma », seconde édition du genre, proposée par les « cinés-clubs réunis » de la ville. Coup d'envoi : 20 heures. Bruits des dernières chaises remuées : 4 heures. Entre les deux, longs métrages, essais, fiction, films récents, première vision pour certains d'entre eux ou films datant déjà de quelques années sont venus prouver que le cinéma n'était pas encore mort.

Presque entièrement consacrée au cinéma fait par des Neuchâtelois ou tourné dans ce pays, avec un coup de chapeau en fin de partie à Mel Brooks et à son « Silent movie », cette nuit a été divisée en quatre programmes.

A l'affiche : Pierre Schwaab, Jacques Sandoz, Sophie Winteler et Pierre-Yves Huguenin, Roland Gentil, Frédéric Maire, Blaise Rossetti, Pepito del Coso ou encore André Paratte, Blaise Junod, Alain Klarer et Michel Rodde.

L'histoire du cénotaphe de la Collégiale de Neuchâtel

Neuchâtel possède à la Collégiale un des plus beaux cénotaphes d'Europe datant du Moyen-Age érigé en 1372, probablement à la demande du comte Louis de Neuchâtel à la mémoire des siens.

Désormais, un commentaire en quatre langues distribué par une installation phonique perfectionnée, d'un coût de 10 000 fr, inauguré récemment, retrace les grands moments de son histoire ou plutôt ce qu'on croit en savoir, celle-ci étant restée jusqu'ici soumise à diverses interprétations.

On sait par exemple que ce cénotaphe a échappé aux violences des réformateurs qui détruisaient toutes images de saints dans les églises catholiques. En revanche, on ignore encore l'identité exacte des personnages de haut rang, liés à la Maison de Neuchâtel, qui le composent. Il n'en reste pas moins que cette œuvre se situe bien loin de l'art populaire. Selon le conservateur du musée d'histoire, M. Jean-Pierre Jelmini, cet ensemble est exceptionnel.

canton d'obwald

Le plus ancien téléphérique de Suisse va disparaître

Qualifié de merveille technique à ses débuts en 1927, le plus ancien téléphérique de Suisse a cessé de fonctionner. Il aura relié pendant 57 ans la Gerchialp à Trübsee, au-dessus d'Engelberg.

Bien que les travaux aient duré deux ans — on manquait encore d'expérience à l'époque — le coût de l'installation n'avait pas excédé 600 000 francs. Cet investissement fut rapidement couronné de succès, puisque pas moins de 56 000 passagers prirent le nouveau téléphérique durant sa première saison d'exploitation. Le succès ne s'est pas démenti, si bien qu'il a fallu rénover l'installation à plusieurs reprises.

Aujourd'hui, la capacité du vieux téléphérique ne suffit plus à absorber la masse des skieurs, qui doivent souvent faire la queue pendant deux heures. Il sera donc jeté à la ferraille. D'ici la prochaine saison d'hiver, une télécabine moderne partant d'Engelberg même sera installée. Elle coûtera quelque 21 millions de francs, mais le débit horaire sera multiplié par 14.

canton du tessin

Prix Ascona 1983 italo-suisse

Destiné à promouvoir les échanges culturels entre la Suisse italienne et l'Italie, le Prix Ascona 1983 a été décerné conjointement à l'écrivain locarnais Arnaldo Alberti (pour son ouvrage « La famiglia di Beatrice ») et à la romancière italienne Isabella Bossi-Fedrigotti (« Casa di Guerra »).

Pour la première fois, les organisateurs ont fait appel cette année à deux jurys. Le jury italien avait à choisir une œuvre parmi celles des concurrents suisses (une vingtaine au total) et inversement pour le jury suisse présidé par le poète grison Remo Fasani. Du côté italien, les concurrents étaient une quarantaine. Organisé par l'association des écrivains de la Suisse italienne, le Pen Club et l'Office du Tourisme d'Ascona et de Losone, le Prix Ascona consiste en une somme de 16 000 francs que se sont partagés les deux lauréats.



« Habiter, travailler et bien vivre » dans une petite vallée uranaise

Le projet de développement du Maderental et Fellital, deux vallées transversales uranaises est prêt. Une fondation a été créée pour le financement. Projet-pilote en Suisse, les méthodes choisies de maintien des régions marginales de montagne et de soutien des populations indigènes sont tout à fait originales.

Dès 1978, au moment où les deux vallées entrent dans l'inventaire fédéral des paysages et monuments naturels à protéger, les travaux d'évaluation commencent, à la demande de la Confédération. La direction du Département d'économie publique du canton d'Uri charge un groupe de travail, formé de représentants locaux et de spécialistes de la planification, de travailler en collaboration étroite avec la population concernée des deux vallées.

« Habiter, travailler et bien vivre », il s'agissait de trouver une formule capable de concilier ces trois paramètres, en tenant compte à la fois de la protection de la nature et du paysage et des intérêts de la population indigène. A l'unanimité, il a été reconnu que l'amélioration des conditions de vie des habitants était le meilleur garant de l'équilibre écologique, qui lui-même passe par le maintien d'un certain nombre d'exploitations agricoles. Il fallait tenter de mettre un frein à l'exode vers les vallées principales ou des villes.

Les habitants ont défini eux-mêmes une série de mesures destinées à mettre le patrimoine en valeur. Des plans locaux ont été complétés, des plans de zone communaux élaborés, qui introduisent notamment l'idée de construction individuelle. Selon cette idée, chaque propriétaire peut construire des bâtiments à vocation non agricole à condition qu'ils s'intègrent dans l'habitat permanent.

La fondation créée, qui espère pouvoir distribuer de 20 000 à 50 000 francs par année, servira à soutenir les projets individuels de restauration et de développement des constructions. Les fonds seront accordés de telle manière à favoriser également ceux des habitants qui n'auraient pas droit aux subventions fédérales, qui elles, ne sont versées qu'à des exploitants ayant plus de huit pièces de gros bétail.



Le Cervin appartient bel et bien à la commune de Zermatt

Le conflit qui règne depuis près de vingt ans entre la bourgeoisie et la commune de Zermatt au sujet de l'appartenance du Cervin vient d'être tranché par le Tribunal fédéral en faveur de la commune de Zermatt. Il a suivi en cela la décision précédemment prise par le Tribunal cantonal valaisan.

Il s'agissait en fait de savoir non point à qui appartient la célèbre montagne mais de savoir surtout si les terrains incultes qui l'entourent et où les possibilités touristiques sont nombreuses, appartiennent aux bourgeois ou à tous les citoyens de la localité. Ces vastes étendues, couvrant plusieurs dizaines d'hectares, intéressent essentiellement les skieurs.

Le conflit remonte en fait à 1965, à l'époque où les bourgeois de Zermatt décidaient d'étendre le réseau de leurs installations de remontée mécanique sur les contreforts du Cervin. On créa ainsi les premiers téléskis sur le glacier du Théodule puis surtout le fameux téléphérique du Petit-Cervin à près de 4 000 m d'altitude, « le plus haut d'Europe », sans que la question juridique ait été véritablement tranchée. Il faut dire que bourgeoisie, commune et privés se partageaient les actions de la société créée en vue d'une réalisation qui allait coûter des dizaines de millions de francs.

La loi de 1933 attribue aux communes les biens considérés comme « sans maîtres », alors même que la bourgeoisie de Zermatt estimait être propriétaire des lieux depuis des temps immémoriaux.

Une station valaisanne s'arrête pour réfléchir

En général, lorsqu'une station touristique convoque la presse c'est pour lui parler de ses nouveaux projets, de ses nouveaux investissements, de ses inaugurations de remontée mécanique etc. Tel n'a pas été le cas pour la station valaisanne de Champéry, au-dessus de Monthey, qui a convoqué les journalistes pour leur présenter une publication originale issue d'un séminaire de réflexion sur la vie d'une communauté à la fois villageoise et touristique.

En effet, à l'occasion de ses 125 ans, Champéry a créé une commission

posée d'une quinzaine de personnes qui ont dressé le bilan de la vie de la localité en émettant les critiques les plus sévères sur ce qui a été réalisé et sur ce qui reste encore à faire. On a ainsi passé en revue des problèmes majeurs, à cent lieues souvent des équipements matériels, tels le sens de l'accueil, la cohabitation de l'agriculture et du tourisme, la protection de l'environnement, le bien-être des habitants de l'endroit, l'hospitalité offerte aux hôtes, la formation professionnelle des jeunes.

Pour bien marquer ses 125 ans d'existence, Champéry s'est en fait arrêtée pour réfléchir. Elle a remis à la presse sous la forme d'une publication le bilan de ses réflexions, un bilan axé sur cette interrogation « village ou station ? ». Les éléments de réponse sont donnés par la volonté de sauver l'essentiel, « à savoir l'identité d'une région, son cadre naturel » en songeant non point tellement à investir qu'« à faciliter et préserver le bonheur des habitants et de leurs hôtes ».

Les Valaisans relancent « la patrouille des glaciers »

La décision a été prise en Valais de remettre sur pied une course militaire de montagne jadis auréolée de légende mais interrompue brusquement à la suite d'un drame, à savoir la « patrouille des glaciers ».

Cette course, sorte de championnat militaire de la haute-route, avait été imaginée en 1939 déjà par le capitaine Rodolphe Tissières, de Verbier, et réalisée pour la première fois en 1943 avec l'accord du commandant de la brigade romande. Il s'agissait pour la troupe, soit les « patrouilleurs des glaciers », de relier Zermatt à Verbier par l'itinéraire des crêtes, de cabane en cabane, de glacier en glacier à la cote des 4 000 m parfois. Le parcours s'étendait sur 70 km avec une différence d'altitude de 8 700 m.

« C'est lors de la course de 1949, note M. Tissières, que le drame frappa la « patrouille des glaciers ». L'enneigement était faible. Une patrouille devait hélas disparaître dans une crevasse. Ce n'est que deux semaines plus tard qu'on découvrit dans la glace les trois dépouilles des soldats morts. Dès lors, le Conseiller fédéral Kobelt qui dirigeait alors le Département Militaire fédéral a interdit un exercice qu'il estimait « inutile et dangereux ».

La course Zermatt-Verbier réalisée en général en une semaine ou plus par les skieurs de la Haute-route des Alpes

valaisannes était couverte en moins de quinze heures à l'époque par les meilleurs patrouilleurs portant fusil et sac d'une douzaine de kilos. Tous ces sportifs avaient droit à un insigne très coté dans l'armée, celui de « patrouilleur des glaciers ».

Première d'une trapéziste sous un hélicoptère

Pendue sous un hélicoptère des glaciers à plusieurs dizaines de mètres du sol, la valaisanne Brigitte Richard, de Sierre, directrice du cirque Helvetia, a réalisé à Sion une « première suisse ». Elle a en effet accompli dans cette position tout le programme exécuté en général sous chapiteau par les spécialistes de cette discipline.

On a ainsi pu voir la trapéziste survoler la plaine valaisanne en se pendant par les pieds, par les bras, un seul jarret parfois, et tournoyant de plus belle dans le ciel sous l'hélicoptère piloté par Bruno Bagnoud. La jeune femme est âgée de 25 ans. Elle est célibataire et habite Lausanne. Elle a présenté officiellement son numéro en survolant de la même façon le carnaval de St-Léonard qui a fêté ainsi ses 50 ans d'existence... et la trapéziste ses 25 ans.

Le centre de formation touristique devient bilingue

« Le Centre valaisan de formation touristique » (Walliser Zentrum für touristische Ausbildung) va devenir une école bilingue, a annoncé, à Sierre où cet établissement se trouve, M. Bernard Comby, Président du gouvernement valaisan. Cette école créée, il y a une année compte actuellement une vingtaine d'élèves de langues, de cantons, de pays différents. Comme plusieurs élèves viennent du Haut-Valais ou de Suisse alémanique — on en attend une dizaine en septembre — la décision a été prise d'ouvrir une classe de langue allemande.

Ce centre dirigé par M. Jean-Claude Seewer est une école cantonale officielle, reconnue par l'Ofiamt. Elle est gérée par les associations professionnelles du tourisme en collaboration avec l'Etat et la ville de Sierre. Elle se spécialise, dans les diverses branches du tourisme, des jeunes ayant déjà une formation commerciale de base. Plusieurs étrangers (néerlandais, marocains, indiens même) se sont déjà inscrits pour se situer demain parmi les cadres du tourisme de leur pays.

LIBERTÉ
ET
PATRIE

canton de vaud

Un film américain à la gloire de Lausanne

« Bonjour Lausanne » est le titre d'un film qui a été tourné par des cinéastes américains, à l'initiative de l'Office du Tourisme et des hôteliers lausannois, principalement en vue d'une promotion outre-Atlantique.

Ce film d'une vingtaine de minutes présente Lausanne, son site et ses activités, puis évoque les hauts lieux touristiques suisses qui peuvent être visités à partir de la capitale vaudoise. Des copies ont été remises aux principales représentations de l'Office national Suisse du Tourisme et aux agences de Swissair aux Etats-Unis.

L'Office du Tourisme de Lausanne a annoncé, que ce film était assuré d'une nouvelle diffusion, sur les avions de la compagnie Trans World Airlines, entre San Francisco et New-York, entre Los-Angeles et New-York et entre New-York et Francfort.

Un Neuchâtelois « patron » de la neurochirurgie au CHUV

Le Conseil d'Etat vaudois a annoncé, la nomination du Dr Nicolas de Tribolet, privat-docent depuis 1979, en qualité de professeur ordinaire à la Faculté de médecine de l'Université de Lausanne et de chef du service de neurochirurgie au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV). Il succède au professeur Eric Zander, décédé.

Neuchâtelois, âgé de 42 ans, le Dr de Tribolet a fait ses études de médecine à Lausanne. En 1971 et 1972, il a travaillé au Massachusetts General Hospital (Etats-Unis), dans le service du professeur Adams. Dr honoris causa de l'Université de Lausanne, il a suivi des stages de chirurgie à Morges, Zurich, Utrecht et San Francisco. Ses travaux et publications en recherche clinique lui ont valu, en 1982, le Prix Robert Bing de l'Académie suisse des sciences médicales.

Le Prix du Livre à André Guex

La Commission du Prix du Livre vaudois de l'Association vaudoise des Ecrivains, formée de Georges Anex, Jean-Louis Cornuz et Edmond Pidoux, vient de désigner le lauréat pour l'année 1983 en la personne de l'écrivain vaudois André Guex.

En lui conférant cette distinction, l'Association vaudoise des Ecrivains entend rendre hommage à l'auteur

d'« une œuvre de haute et belle volée littéraire et d'une ampleur exceptionnelle en notre pays : près de trente publications, dont certaines considérables ». Les ouvrages poétiques et littéraires d'André Guex sont consacrés notamment à la navigation et à la haute montagne.

Montreux crée un Prix Jean Villard-Gilles et l'attribue à Henri Dès

Pour honorer la mémoire de Jean Villard-Gilles, la Municipalité de Montreux, sa ville natale, a décidé de donner à un parc d'agrément le nom du poète et chansonnier vaudois décédé en 1981 et de faire apposer une plaque sur la maison où il est né. D'autre part, elle a créé un « Prix Jean Villard-Gilles », d'un montant de 5 000 francs, qui sera accordé tous les quatre ans à un artiste, poète, musicien ou chansonnier ayant contribué par son talent à l'épanouissement de l'art populaire dans notre pays. Le premier lauréat en sera le chanteur Henri Dès.

C'est récemment que l'on a appris que, en date du 13 Octobre, la municipalité avait décerné ce prix à Henri Dès. Elle a voulu « honorer une carrière révélatrice d'un talent original et d'une inspiration poétique de très grande fraîcheur ».

Le Vaudois Henri Dès — Henri Destraz, de son patronyme officiel — est né à Renens en 1940 et habite Echandens. Il est venu à la chanson il y a vingt-cinq ans et s'est imposé progressivement à Paris, dans la chanson francophone, à partir de 1964. Son premier disque date de 1966. Depuis quelques années, il s'adresse à un public très jeune avec une série de chansons pour les enfants dont le succès est de plus en plus vif. Il est fréquemment invité à présenter son tour de chant en France et en Belgique. Il vient de recevoir le « Disque d'Or », qui souligne le bel essor de sa carrière dans le domaine de l'enregistrement.

Bourgeoisie d'honneur pour M. Jean-Pascal Delamuraz

La petite commune de Paudex, entre Lausanne et Lavaux a accordé sa bourgeoisie d'honneur au nouveau conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz. La proposition a été faite au Conseil communal par la Municipalité.

Paudex est le village natal de M. Delamuraz, qui y a vu le jour le 1^{er} Avril 1936. Son père, garagiste, en fut le syndic pendant de nombreuses années. La commune d'origine du nouveau conseiller fédéral vaudois est Longirod, petit village au pied du Jura.

Vallorbe : des grottes parmi les plus belles d'Europe

par Jean-Claude Jaccard

Découvertes dès 1964 par de courageux plongeurs (qui ne songeaient pas du tout à cela), les grottes de l'Orbe, en amont de Vallorbe, sont accessibles au public depuis neuf ans et une nouvelle galerie, une vraie cathédrale, vient d'être aménagée pour une visite tout ce qu'il y a de plus sûr et de facile. Quand on parcourt l'enfilade de ces tuyaux étroits et hauts, parfois larges, sans aucun problème, marchant sur un chemin bétonné, sur des escaliers métalliques, entre les spots disposés un peu partout, mettant admirablement en valeur les concrétions les plus fantastiques, on est loin de se douter de la somme d'efforts qu'il a fallu (et combien de bénévoles !) pour en arriver là. Un peu de géologie et d'histoire pour commencer : presque toute la chaîne du Jura, aussi bien du côté suisse que du côté français — il y a quelques très belles grottes à voir en Franche-Comté —, pourrait être comparée à une gigantesque éponge pétrifiée et aplatie, toute en longueur, percée de quantités de cavités dont un certain nombre ont été repérées ou prospectées, tandis que d'autres, supposées, n'ont pas encore reçu la visite de l'homme. Eh, bien ! les grottes de l'Orbe sont un de ces parcours tortueux, correspondant à l'un des anciens lits de la rivière qui prend sa source au lac des Rousses, en France et qui a rempli les lacs de Joux et Brenet pour disparaître dans un entonnoir sous-lacustre — un emposieu, dans le parler local — et resurgir près de 3 km en aval. C'est entre le lieu de la perte de l'Orbe et la fontaine vauclusienne de Vallorbe, la résurgence, que les grottes se sont faites au cours de milliers, voire de millions d'années, de même que les concrétions dont elles gardaient le secret qui les jalonnent, dans un sol très calcique, poreux.

Cela, on le sait grâce aux expériences du siècle dernier, surtout grâce à la curiosité tenace d'un groupe de plongeurs genevois venus l'hiver, quand le débit de l'eau, à la résurgence, est le plus faible, essayer de percer le mystère de ce cheminement.

Une des expériences du savant François-Alphonse Forel, en 1893, demeurée classique, confirma la supposition de Saussure, en 1776, selon laquelle l'Orbe était la rivière venant du bassin supérieur : l'on ouvrit volontairement la vanne de sortie, au lac Brenet, et la crue de la rivière, à la source vauclusienne, se produisit au bout d'un peu plus de deux heures. En revanche, la

coloration faite dans l'emposieu avec de la fluorescéine (colorant vert-jaune puissant) mis plus de vingt-deux heures à apparaître là où chacun l'attendait. Ce qui démontrait bien que l'eau passait par un écheveau de conduits, de salles, peut-être, reliées par des passages. Tout un univers à découvrir.

Mais ce n'est pas dans ce but, du moins tout au début de leurs progressions périlleuses, que les plongeurs de 1961, 1962 et 1964, les Gallet, Sauty, Protta, Giurumello et Schmid, tentèrent plusieurs fois de franchir le siphon d'une centaine de mètres, sans air respirable autre que celui de leur réserve. Ils voulaient savoir où ils aboutiraient. Et c'est en découvrant une faille débouchant dans un petit lac, aussitôt baptisé lac du Silence, qu'ils eurent la clef du mystère. En 1964, une reconnaissance enfin à sec leur révéla merveille sur merveille. Un monde de formes pétrifiées, de stalactites et de stalagmites, quelquefois de colonnes, formées en des milliers d'années (2 cm par siècle...).

Dès lors, les choses vont vite : du matériel est amené, péniblement, pour éclairer tout cela, établir des relais (de nourriture aussi), une société se forme, les fonds affluent, en 1966, plusieurs centaines de mètres de galeries sont explorées. Aujourd'hui, les deux tiers sont accessibles en chaussures de ville.

Ira-t-on plus loin ? Il ne semble pas, pour l'instant, que cela en vaille la peine mais sait-on jamais ce que les sportifs, eux, les mordus de la reptation, découvriront encore plus loin ? Au-delà de la « Cathédrale », qu'y a-t-il ? D'autres splendeurs ? Les années à venir le diront peut-être. Saluons, pour terminer, le travail patient, têtue, de tous ceux qui ont permis cette révélation grandiose, travail souvent ingrat, toujours pénible.

canton de zurich

Prix pour deux chercheurs zuricois

Le prix scientifique international du roi Fayçal d'Arabie a été attribué pour 1984 à deux chercheurs du laboratoire IBM à Rüschlikon, près de Zurich. Ils ont mis au point une nouvelle technique de microscopie qui permet de distinguer les atomes à la surface des matériaux. Les deux récipiendaires ont été proposés par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique. Le prix, de 160 000 francs, a été créé en mémoire

de feu le roi Fayçal pour récompenser des « contributions extraordinaires au bénéfice de l'humanité », souligne un communiqué d'IBM-Suisse.

Un « Jardin des Modes » zurichois

Un « Jardin des Modes » zurichois est paru sur le marché. Ce dernier né des magazines féminins qui se veut d'un style tout-à-fait nouveau, est édité par le groupe zurichois de M. Beat Curti en coopération avec la revue française du même nom. Son format, presque le double de celui utilisé habituellement pour les magazines féminins, a été lancé par l'artiste américain Andy Warhol, lors d'une conférence de presse à Zurich.

Le « Jardin des Modes » parisien était également représenté à Zurich par sa rédactrice en chef, Mme Alice Morgaine. La participation financière française à ce nouveau-né zurichois dans le domaine de la mode atteint quelque 50 %, a dit M. Beat Curti sans vouloir donner d'avantage de précisions.

Une collaboration étroite est prévue entre les deux magazines, en particulier dans le domaine de la mode, a indiqué M. Beat Curti, également éditeur du « Schweizerischer Beobachter » et notamment du journal gratuit zurichois « Zueri-Woche ».

Le nouveau magazine sera tiré à 25'000 exemplaires et coûtera 4.80 le numéro. Ses 96 pages couleures sur papier glacé seront consacrées aux thèmes mode, mais également cinéma, théâtre, film et littérature, alors qu'elles ne contiendront pas les rubriques classiques cuisine ou habitat, par exemple. Sa rédactrice en chef est Mme Suzanne Bruenger.

Un café célèbre devient monument historique

Un célèbre café de Zurich, l'Odéon, devient monument national. La décision vient d'être prise par la première Chambre de droit public du Tribunal fédéral à Lausanne. Les juges ont estimé que la décoration intérieure de cet établissement public, où se sont rencontrés de très nombreux artistes, dont les dadaïstes, constituait un remarquable exemple de « Jugendstil ».

La procédure de classement avait été entamée en 1972. Six ans plus tard les expertises faisaient toutefois une victime : le mobilier qui ne fut pas jugé digne de protection. La façade a reçu la première la reconnaissance de sa valeur artistique. Après une âpre controverse c'est maintenant l'aménagement intérieur de l'Odéon qui sera protégé.